



Commune de Pierlas
République française
DEPARTEMENT

Séance de l'an deux-mille vingt-six et le premier octobre

Date de la convocation : 24/09/2026

L'an deux-mille vingt-six et le premier octobre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS (7) : MARTINELLI Gilbert - BRES Jean Marie - TOCHE Sylvette - BALDACCI Lèria
– CHABAUD Emile - GIORDAN Jean Claude - Sylvette TOCHE - COLLOMP Nicole

Secrétaire de séance : SALERNO Maryline

2026.062 Délibération portant sur la vente d'un bien mobilier communal situé 15 rue des Gîtes

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite vendre l'appartement situé au 15 rue des Gîtes de 24.45 m2 ;

Considérant que l'offre d'acquisition, formulée par Mr Germain LOURMIERES reçue par FLV immobilier au prix de 35 500 € ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal

- approuve la vente de l'appartement situé au 15 rue des Gîtes de 24.45 m2 au prix énoncé ci-dessus ;

- autorise M. le maire à réaliser cette vente aux prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente ;

- autorise Monsieur le Maire d'engager les démarches auprès de l'étude Office notarial BRUNET-BECK Céline situé à Puget-Théniers (06260).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du

Le Maire,
Gilbert MARTINELLI

